

Petite Histoire du Moulin Guillaume

Aujourd'hui propriété privée, situé sur la rive gauche du Grand-Morin, il s'oppose à celui de Martigny, aujourd'hui disparu, qui était situé sur la rive droite.

Ce moulin très ancien a toujours conservé son appellation de « **Moulin Guillaume** »

Si pour lors, nous n'avons pas trouvé de document prouvant une antériorité à l'année 1541, ce que nous présumons, nous avons la preuve qu'il existait à cette date par le « pied-terrier » des dames de Chelles, hautes, moyennes et basses justicières des domaines qui leurs appartenaient dans la paroisse de Villiers sur Morin, comme le prouve la transcription « in extenso » d'un des folios :

1541

f° 85v° - « dune part a **Pierre DE QUEST** dautre / part a la vefve feu **Remy BROCHET** abou(*issant*) / par hault a **P(ier)re GUERRIER** et par bas a lad(*icte*) / vefve **Remy BROCHET** /

Item cinq perches de chen(*n*)eviere de son / propre assises pres le cymetiere de **Villiers** / tenant dune part / a la vefve feu **Gilet / GYVERNE** dautre part a la vefve feu / **Jehan MARCHANT** aboutissant par bas sur / le pré de leglise dudict **Villiers** et par / hault a **Francoys GYVERNE** /

Item ung quartier de pré de son / propre assis pres **le moulin Guillaume** / tenant dune part a **Jehan MANIERE** dautre / part a la vefve feu **Pierre DE CAULX** about(*issan*)t / par hault au grand chemyn tendant de / **Crecy** a **Laigny** et par bas a la ryviere / de Morin /

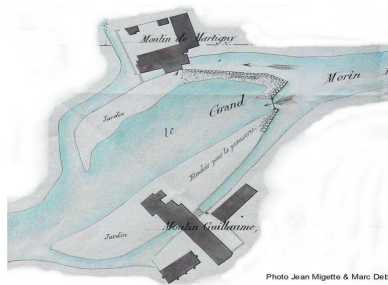
Item soixante dix perches de pré / ass(*ises*) ou lieud(*ict*) **le jardin de la fontaine** / aussi de son propre tenant dune part / aux hoirs feu **Gilbert POTIER** dautre part / a **Katherine GIBERT** vefve de feu **Guillaume / JARDIN** aboutissant par hault au chemyn / tendant de leglise dud(*ict*) **Villiers** aux boys » /

A cette époque il aurait été moulin à draps, également dénommé moulin à foulons.

En **1650**, il devint moulin à huile, puis à blé.

En **1697**, il passa à tan, puis de nouveau à huile ; à cette époque il était compris dans la censive des chanoines de Saint-Frambourg à Senlis.

En **1770**, il était devenu moulin à fer ou à forge. C'est cette dernière dénomination qu'il faut retenir. L'idée que l'on extrayait du minerai de fer d'un lieu-dit « le mâchefer », situé sur la commune de Villiers, pour être exploité au moulin ne repose jusqu'à preuve du contraire sur aucune preuve tangible. Le terme de « Forge », est beaucoup plus réaliste. La combinaison du feu des postes de forge, des martinets animés par des comes placées judicieusement sur l'arbre de la roue motrice du moulin permettaient la réalisation par frappes, de pièces métalliques, comme des outils de taillanderie.



Avant la révolution, ce moulin était encore chargé de diverses redevances :

- 2 livres tournois, 10 sols de rente annuelle en faveur du seigneur du château du Vivier à Coutevroult.
- 1 livres tournois, 4 sols et 2 anguilles au seigneur de Montry.
- 2 livres tournois, 2 sols à l'abbaye de Torcy, etc.....



En **1793**, le sieur **DULUC** s'en rendit acquéreur et le transforma en moulin à blé. De nombreuses contestations surgirent dès lors entre lui et les propriétaires des moulins Drevault et Lassault, moulins situés en aval du moulin Guillaume, qui appartenaient à la veuve **MARCHAND** et au citoyen **PIGEON**, contestations déjà existantes en **1776**, du temps du précédent propriétaire des moulins de la porte de Lucet. Ce différend donna lieu à un procès verbal établi en date du 30.10.1776. Il portait sur les hauteurs des chutes, portes, écluses et vannages. Ce document nous apprend qu'entre la porte du moulin de Villiers et celle du moulin de Pont aux Dames, **la totalité de la chute d'eau** était de **8 pieds, 5 pouces, soit 2,73 mètres**, avec pour conclusion de l'expertise de répartir cette hauteur également sur les chutes de Villiers, de Braille, de Lucet et de Pont aux Dames.

En **1829**, le moulin appartient au sieur Félix **FOURNIER**. En 1832, la porte à bateaux située à cet endroit répondait au nom de « **Porte de Braille** ». A cette date, la chute de niveau du cours de la rivière, entre l'amont et l'aval par rapport à cette porte, était de **0,497 mètre**, alors qu'en 1776, elle n'était que de 0.379 mètre. La chute

totale entre la porte de Villiers et celle de Pont aux dames était de **2, 56 mètres** à comparer au 2,73 mètres de 1776.

Vont se succéder ensuite plusieurs propriétaires : En **1840**, Paul BARRÈGE de Crécy, en **1851**, monsieur GUILLARD qui le possédait encore en **1866**.

Il cessa de fonctionner en **1885** ou **1888** et devint par la suite la propriété du marquis d'OSMONT qui se servit de l'arbre de la roue à aubes pour actionner une génératrice et produire ainsi de l'électricité pour son usage personnel. De l'avis de certaines personnes bien informés, le résultat ne fut guère concluant.

En **1911**, c'est Jules Bernard WERNET, né en 1854 à Paris, qui en fit l'acquisition. Comme employés de maison, vivaient à cette époque au moulin, Victorine WINHELDINGER, cuisinière, Marguerite ROGER, native de Saint-Germain-sur-Morin, femme de chambre, Camille OLERY, cocher de son état, originaire du département du Cher et la famille CHEMINANT, originaire du département de l'Yonne, constituée de 3 personnes. Le père, prénommé Louis, employé comme jardinier, la mère répondant au prénom de Céline et leur fille Ida-Louise, âgée de 18 ans, employée comme couturière.

Jules Bernard WERNET, était le petit fils de Bernard WERNET, l'ancien courrier de Napoléon 1^{er} qui, lors du chemin vers l'exil de d'Ile d'Elbe, se substitua à lui en raison des risques d'attentat envers sa personne. Bernard WERNET passa ensuite au service de Louis Philippe qui lui sauva la vie, le 27.10.1833, en lui pratiquant une saignée au bras.

Les conséquences de son acte furent pour Louis Philippe inattendues. Pour ce trait d'humanité, la société Monthyon et Franklin lui offrit, le 29.10.1833, une médaille d'or. D'après la chronique médicale du docteur CABANÈS du 15.08.1907, Louis Philippe fut poursuivi pour exercice illégal de la médecine et condamné à 100 francs d'amende.

Sources : BAZIN, LHUILLIER et MIGETTE.